

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix sept
Le 22 mai à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2017

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD -, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : néant.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

M le maire donne lecture du courrier de la Préfecture du 15 mars 2017 concernant les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1^{er} février 2017 :

Considérant le nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'état, et des personnels des collectivités territoriales,

Considérant qu'une nouvelle délibération, applicable rétroactivement au 1^{er} février 2017, est nécessaire pour remplacer les délibérations 14-04-26 et 27 du 08 avril 2014 fixant respectivement les indemnités du maire et des adjoints en faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ❖ de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, compte tenu de l'importance démographique de la commune, au taux maximal de 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- ❖ de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire, compte tenu de l'importance démographique de la commune, au taux maximal de 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

3. TARIFS PERISCOLAIRE

La communauté de Communes Châteaubriant-Derval préconise pour les communes rattachées au PEDT intercommunal les tarifs horaires suivants pour les activités périscolaires en ce qui concerne l'année scolaire 2017/2018 :

Tarif	Quotient familial	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
<i>Tranche 1</i>	Inférieur à 400 €	0,82 €	0,84 €
<i>Tranche 2</i>	Entre 400 et 650 €	0.94 €	0.96 €
<i>Tranche 3</i>	Entre 651 et 950 €	1.06 €	1.08 €
<i>Tranche 4</i>	Entre 951 et 1 250 €	1.14 €	1.16 €
<i>Tranche 5</i>	Supérieur à 1 251 €	1.26 €	1.28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'application des tarifs proposés pour 2017/2018 à compter de la prochaine rentrée scolaire.

4. FOURNITURES SCOLAIRES

Les enfants de la commune scolarisés en collège et n'ayant pas 16 ans accomplis, bénéficient chaque rentrée scolaire, d'un bon offert par la collectivité pour l'achat de fournitures scolaires.

Ces bénéficiaires étaient au nombre de 57 l'année passée, pour un montant de fourniture de 28 €, ce qu'il est proposé de reconduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- ❖ De reconduire ce bon de fournitures scolaires de 28 € à retirer à la mairie, pour chaque élève collégien ou lycéen, habitant le Grand Auverné et ayant moins de 16 ans à la rentrée, pour achat des fournitures à l'épicerie Les Saveurs en Nord.

5. REVISIONS DES LOYERS DE 2 LOGEMENTS 8 RUE DES ROCHERS DU VAL

Suite au départ du RAP, locataire d'un T3, 8 rue des Rocher du Val, il est proposé de réviser le loyer de ce T3. A l'occasion de ce départ, c'est le T4 même adresse, qui va devenir vacant, l'actuel locataire souhaitant s'installer dans le T3 au 1^{er} juin prochain. Il est proposé de revoir également le loyer du T4.

Concernant le T3, adresse postale : 8, rue des Rochers du Val, entrée « 3, rue du 8 mai 1945 », qui va être entièrement rééquipé avec les chauffages de l'ex-Salle St Henri, la mise en location est proposée pour 400 €.

Concernant le T4, après rénovation, la mise en location est proposée pour 500 €, cependant après réflexion, l'assemblée est invitée à se prononcer soit pour 490 €, soit pour 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- ❖ la révision du loyer du T3, (64,60 m²) à hauteur de 400€ mensuels, à l'unanimité.
- ❖ la révision du loyer du T4, (91,72 m²) à hauteur de 490€ mensuels (7 voix pour, 5 voix pour 500 € et 1 contre la revalorisation).

6. ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES : MISE EN LOCATION DE LA PARTIE EST

Vu la délibération 16-01-04 du 18 janvier 2016 décidant de l'ouverture du bâtiment 15 rue de la Barre David en « pôle d'activités artisanales », et de la location de son tiers Ouest,

Vu la demande de M ARNAUD FEUVRIE FA COUVERTURE, la Cantrais à ERBRAY reçue par M le maire, pour la location du tiers Est à partir du 1^{er} août 2017,

A l'identique des bases retenues pour la location du tiers Ouest,

- il est proposé à l'assemblée un montant de loyer commercial de 520 € correspondant aux 325 m² de la partie Est à 1,60 € le m² ainsi que,
- la rédaction du bail commercial par Me Alain HUNEAU de Châteaubriant avec la moitié des honoraires pour le bailleur (la mairie) et la moitié pour le locataire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et une abstention de :

- ❖ la location de la partie Est de l'espace artisanal des Ardoisières soit 325 m² à partir du 1^{er} août 2017 pour 520 € mensuels,
- ❖ la rédaction du bail commercial par Me Alain HUNEAU de Châteaubriant avec la moitié des honoraires pour le bailleur (la mairie) et la moitié pour le locataire,
- ❖ donner mandat à Mr le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette location.

7. ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES : CONSULTATION POUR MODIFICATIONS DE FAÇADES ET CREATION PREAU

M le Maire expose les résultats de la consultation suivants :

Travaux	Entreprise	Montant HT
Façade :		
-bardage face sud	DELAUNAY Erbray	3 014.93
	Sté AUNETTE Frères Villepot	5 858.00
-menuiseries extérieures	DELAUNAY	3 248.44
	ASTS AUNETTE Châteaubriant	4 130,00

Création bureau à l'intérieur 6x4 :		
- ossature, plancher, cloison, porte	DELAUNAY Erbray	7 124.50
Extension préau :		
-charpente bois et bardage	DELAUNAY	12 080.21
-charpente métallique et bardage	Sté AUNETTE Frères	15 709.00
Clôture en limite de surface béton		
- génie civil pour portail coulissant, portail coulissant et clôture	ASTS AUNETTE Châteaubriant	6 912.30
Élévation bloc de chaînage	MJP BOURRIGAUD Riaillé	347.00

Après avoir expliqué les différents devis, il propose de retenir tous les devis DELAUNAY, le devis AUNETTE pour la clôture et le devis MJP BOURRIGAUD pour élévation d'un rang de parpaings, correspondants aux devis les moins-disants, soit au total un montant de travaux de 32 727,38 € HT pour la réhabilitation de la partie Est du bâtiment espace artisanal des Ardoisières.

A noter que différents travaux viendront s'ajouter à cette 1^{ère} enveloppe de dépense : raccordements électriques, raccordement eau potable et eaux usées, création de sanitaires ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ❖ décide de retenir les devis tels qu'énumérés pour un montant total HT de 32727,38 €
- ❖ dit que ces dépenses seront inscrites à l'opération 329 chapitre 21.
- ❖ autorise M le maire à signer ces devis pour lancer les travaux, afin de pouvoir mettre en location au 1^{er} aout prochain.

8. CONSULTATION MURS DE SEPARATION BOULANGERIE/PARKING ET PASSAGE MAIRIE/BIBLIOTHEQUE-

M le Maire expose les résultats de la consultation concernant le mur de séparation boulangerie/parking sur 20 ml :

Entreprise	Montant €/HT
LANDRON MARTIN Vritz	6 223.16
LAVANDIER Châteaubriant	7 386,45
MJP BOURRIGAUD RIAILLE	6 820,91

Considérant les résultats de cette consultation, et sachant qu'un second mur de séparation de 40 ml doit être édifié pour le passage mairie/bibliothèque :

- il est rappelé qu'un agent CAE-CUI a été recruté, en particulier pour seconder les services techniques dans ces travaux malheureusement interrompus pour cause d'arrêt de maladie, et que les 1ers matériaux ont déjà été achetés,

aussi, l'entreprise MJP Bourrigaud a été sollicitée pour la seule réalisation des travaux compte tenu de son taux horaire 35,50 €, sans fourniture des matériaux.

L'entreprise a répondu favorablement et a évalué le travail à 40 heures, soit un coût de 1420 € HT étant entendu que l'entreprise serait secondée par un agent de la commune.

Un devis établi par GEDIMAT Craon (53) pour la fourniture des matériaux pour les 2 murs s'élève à 4 239,24 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- ❖ De confier la réalisation du mur de séparation boulangerie/parking à l'entreprise MJP BOURRIGAUD de Riaillé sur la base de 40 heures à 35,50 €/heure;
- ❖ De l'achat des matériaux en direct à GEDIMAT pour 4 239,24 € HT,
- ❖ De confier également à l'entreprise MJP BOURRIGAUD, dans les mêmes conditions, la réalisation du mur du passage mairie/bibliothèque.

9. DECISIONS :

DIA Place St Henri et Rue Molière :

M le maire porte à la connaissance de l'assemblée la DIA reçue le 22 mai 2017 pour les parcelles cadastrées A 1433 et 1542 Place St Henri et A 439, 1431, 1432 et 437 rue Molière d'une contenance totale de 3151 m² et pour lesquelles la commune renonce à son droit de préemption.

Boulangerie-épicerie/ marché lot 14 électricité-CEI-VMC :

En complément de la délibération 17 04 03 du 24 avril 2017 et des travaux d'isolation décidés à cette date pour remédier aux problèmes de chaleur à la boulangerie-épicerie,

- ❖ signature d'un avenant négatif de 819 € HT au lot 14 du marché boulangerie-épicerie confié à l'entreprise TOUT'ELECT de Pannecé après accord avec le Maître d'œuvre Gilbert MASSON correspondant :
 - aux travaux supprimés par rapport au marché (tourelle d'extraction, hotte sur plonge) pour un montant de 3075 € HT et
 - aux travaux supplémentaires (carillons, passage filerie, détecteurs de fumée) et notamment installation d'un système d'extraction d'air pour un montant total de 2256 € HT

Salle multifonctions / travaux de fondation de clôture PECOT :

- ❖ paiement d'une facture de 320,63 € TTC à la SARL PECOT de St Julien de VOUVANTES pour la réalisation de fondations en attente de la pose d'un portail à la salle multifonctions 4 rue du Don.

10. AFFAIRES DIVERSES

Lecture du **courrier de M Jean-Marc MONDOUET** en date du 16 mai 2017, annonçant sa décision d'arrêter la présidence du club de **l'US Alverne Football** après 17 années à la tête du club et rappel de l'assemblée générale du club vendredi 02 juin 2017 à la salle multifonctions.

Lecture du **courrier de l'AMF** concernant les recommandations pour le **déroulement des élections législatives** suite aux 16000 votes annulés aux présidentielles.

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : la population est invitée à se rendre sur <https://scot-pcaet.wixsite.com/chateaubriantderval> pour s'informer de toutes les étapes de la démarche.

Mutuelle intercommunale : afin d'évaluer le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées par l'adhésion à une mutuelle (complémentaire santé), un questionnaire sera

distribué avec le bulletin municipal, à la fin du mois de juin. Attention : ce questionnaire devra être retourné aussitôt à la mairie c'est-à-dire pour le 30 juin 2017.

Séance levée à 22h20

A Le Grand-Auverné, le 30 mai 2017
Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD